

Patrimoine mondial - 12/10/2010

Gestion du patrimoine mondial : la France sommée de s'expliquer

 **Imprimez l'article**

Beaucoup d'entre vous, amis défenseurs du patrimoine, se souviennent sans doute de leur réaction personnelle, des articles de presse et des commentaires de toutes sortes qui ont suivi la destruction par les talibans des Bouddhas de Bâmiyân en 2001. C'était là le fait de barbares porteurs de l'inculture et des gènes du fondamentalisme religieux, capables et coupables du pire.

Il vous souvient aussi probablement des protestations des intellectuels européens lorsque, pendant la guerre qui a ensanglanté l'ancienne Yougoslavie, la ville de Dubrovnik subit en 1991 des destructions massives. Ah ! Ces gens des Balkans ne respectent rien monsieur !

Nous Français, nous abritons le siège de l'UNESCO. Nous avons fait inscrire sur la liste du patrimoine mondial remarquable trente cinq monuments ou sites depuis 1972, date de la création de cette liste. Nous avons contribué à leur forger cette belle définition qui figure dans la convention internationale que la France a signé : *"les monuments, ensembles et sites ayant une valeur universelle exceptionnelle du point de vue de l'histoire, de l'art ou de la science, et les monuments naturels, formations géologiques, sites naturels ayant une valeur exceptionnelle du point de vue esthétique ou scientifique"*. Une telle chose ne peut donc pas nous arriver.

Peut-être ignorez-vous que nos autorités nationales viennent d'accepter, après plusieurs années d'absence, d'être à nouveau parmi les quinze Etats parties à la convention qui constitue le Comité international du patrimoine mondial. Nous participons donc désormais à la rédaction des orientations qui servent à tous.



Et pourtant, monsieur, nous avons dû entendre de la bouche du président de ce Comité, réuni à Brasilia pendant l'été, que trois sites monumentaux français (le Mont-Saint-Michel, la ville de Provins et les grottes de la Vézère) et un site naturel (le Mont-Perdu dans les Pyrénées) faisaient l'objet d'une mise en demeure du genre de celle que l'on inflige à ces incultes barbares, à ces nations qui ne savent pas, comme nous, respecter leurs propre histoire¹.

Mais, me direz-vous, ces "incidents de parcours" ne sont-ils pas le fait d'élus de deuxième zone, éloignés du pouvoir et sans connaissance juridiques et historiques ? Pas du tout. L'un d'entre eux, ancien membre du gouvernement, préside précisément la commission parlementaire du

développement durable.

Alors il s'agit de sites qui sont des erreurs de casting, qui peut-être sont entrés par inadvertance sur la liste. Et non, comme déjà précisé, il s'agit, entre autre, du Mont-Saint-Michel (que nous appelons Merveille du Monde) et pour lequel la collectivité nationale va dépenser énormément d'argent pour le désensabler.

Mais alors les intérêts en jeu doivent être supérieurement importants pour que l'on mette en cause la valeur universelle de ces biens. Pensez vous ! Dans un cas, il s'agit de quelques pavillons que l'on va implanter dans des zones inconstructibles et dans l'autre, d'éoliennes qui procureront un peu d'énergie dite renouvelable, comme la rente dont profitera du même coup quelques businessmen rapaces. Rien d'universel dans tout cela comme vous le voyez.

Alors, ce pays, la France, considère t-elle sans doute désormais que le patrimoine ayant valeur universelle est une notion périmée et sans avenir ? Ne dites pas une chose pareille monsieur. Le président de la république vient de se rendre spécialement à Vézelay, autre site inscrit, pour exprimer son attachement, comme son prédécesseur l'avait fait à Provins, aux valeurs universelles du patrimoine.

C'est donc un enjeu de votre habituelle querelle entre droite et gauche. Non, pas du tout. Le président de l'association du site inscrit du Val de Loire entre Sully-sur-Loire et Chalonnes, est un sénateur socialiste connu tandis que sont toutes autres les appartenances politiques du maire de Bordeaux qui vient d'obtenir l'indulgence du Comité du Patrimoine Mondial pour le Port de la Lune².

Mais les ministres concernés ont bien dû s'opposer à ces forfaits contre le beau, l'histoire, et l'art, en donnant des ordres aux préfets. Apparemment non. A Provins, le préfet a expressément donné son accord. Au Mont-Saint-Michel, il y a deux départements donc deux préfets. L'un a dit oui et l'autre non.

En définitive, ne s'agirait-il pas simplement d'un dysfonctionnement technocratique ordinaire ? C'est à peu près cela.

Mais dites-moi, la République va t-elle arrêter de promettre à l'Unesco qu'elle va protéger d'autres sites ayant valeur universelle puisqu'elle ne domine pas la capacité de ses collectivités locales à respecter ses engagements internationaux ? Et non, monsieur. Elle vient d'obtenir que la cité d'Albi entre sur la liste et elle proposera

prochainement qu'une bande de trois cent kilomètres, dans la région Nord-Pas-de-Calais, soit le témoin universel des industries minières du e siècle.

Et comment fera t-elle respecter par toutes ces communes, de petite ou moyenne taille, ce qui n'est pas respecté ailleurs ? Et ma foi monsieur, je n'en sais rien du tout...

Alain de la Bretesche
Secrétaire général de Patrimoine environnement

¹ Copies des décisions du Comité du patrimoine mondial sur les sites "Mont-Saint-Michel et sa baie", "Provins, Ville de foire médiévale", "Les grottes ornées de la Vallée de la Vézère" et "Pyrénées-Mont-Perdu" : [cliquez ici](#)

² Copies de la décision du Comité du patrimoine mondial sur le site "Bordeaux-Port-de-la-Lune" : [cliquez ici](#)

Les associations nationales de sauvegarde du patrimoine bâti et paysager, reconnues d'utilité publique, ont adressé le 8 octobre une lettre au Premier ministre, à propos du Mont-Saint-Michel et de Provins, réagissant aux décisions prises par le Comité du patrimoine mondial : [lire la lettre](#)

associations-patrimoine.org est un site édité par la  **fnassem**